DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026 N°**28**

Conseillers en exercice :	53
Présents :	46
Représentés :	7
Absents :	0
Ayant voté pour :	53
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	0
Ne prenant pas part au vote :	0

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDITIONS D'ACCÈS AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE COLOMBES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 410-1 et suivants,

Vu le Code pénal, et notamment ses articles 311-4-2, 322-1 et suivants, R. 642-1 et R. 645-13,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3512-8 et R. 3512-2,

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles R. 221-11 et suivants,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public,

Considérant la nécessité pour le Musée d'Art et d'histoire de disposer d'un règlement visant à garantir la sécurité des biens et des personnes,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Approuve le règlement intérieur et les conditions d'accès au Musée d'Art et d'Histoire de Colombes, joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 22 juin 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260618-22966-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.